



# Comprendre l'Évaluation individualisée pour le Processus de sélection d'écoles

## Introduction

L'Évaluation individualisée est un processus qui s'appuie sur ce qui était autrefois dénommé LeGare Impartial Review. L'Évaluation individualisée concerne le cas d'élèves qui postulent au niveau d'entrée d'un programme d'école secondaire ou de lycée qui se base sur des critères. Ce processus permet à certains élèves qualifiés de déroger à un (1) critère afin que l'équipe d'Évaluation individualisée détermine l'admissibilité aux écoles qui se basent sur des critères. L'Évaluation individualisée est le processus d'appel pour les élèves qui ne satisfont pas à une condition d'admissibilité afin de déterminer, pour chaque école qui se base sur des critères, si l'élève peut accéder au programme de cette école moyennant des aménagements raisonnables. Des conseils et des informations supplémentaires figurent sur la [page Évaluation individualisée](#) du site Web de sélection d'écoles.

## Qui est susceptible de bénéficier d'une Évaluation individualisée ?

Les élèves peuvent bénéficier d'une Évaluation individualisée s'ils postulent à une école qui se base sur des critères d'entrée et s'ils font partie de l'une ou plusieurs des catégories ci-dessous :

- Avoir un handicap pour lequel un PEI est en vigueur, ou
- Avoir actuellement un Plan 504 ou être admissible à un 504, ou
- Bénéficier actuellement de services d'apprentissage de la langue anglaise (EL).

Les élèves qui entrent dans une ou plusieurs des catégories ci-dessus et qui choisissent de déroger à un (1) critère indiqué dans leur dossier de candidature peuvent bénéficier d'une Évaluation individualisée pour déterminer s'ils doivent ou non être inscrits à la loterie de cette école. Les candidats doivent satisfaire à deux (2) critères pour l'école ou les écoles auxquelles ils postulent pour être admissibles à une Évaluation individualisée. Le candidat doit également soumettre des pièces justificatives dans le cadre du Système de sélection d'écoles. Les candidats qui ne communiquent pas ces documents ne bénéficieront pas d'une Évaluation individualisée.

Le processus d'Évaluation individualisée ne garantit pas l'admissibilité à la loterie d'une école ou d'un programme et ne garantit pas qu'un élève qui déroge à un critère sera admis dans une école ou un programme qui se base sur des critères.

## Pour quelle raison un candidat ne pourrait-il pas bénéficier d'une Évaluation individualisée ?

Certains élèves bénéficiant actuellement d'un PEI, d'un plan/admissibilité 504 ou de services EL peuvent postuler à une école ou à un programme qui se base sur des critères au niveau d'entrée et n'être quand même pas qualifiés pour une Évaluation individualisée. Les raisons pour lesquelles un élève ne pourrait pas bénéficier d'une Évaluation individualisée comprennent :

- L'élève ne postule qu'aux écoles de la circonscription ou de la ville.
- L'élève n'a pas demandé de dérogation à l'un des critères.
- L'élève a dérogé aux mauvais critères (par exemple, il ne satisfaisait pas aux critères d'assiduité d'une école, mais avait indiqué sur sa candidature qu'il souhaitait renoncer aux évaluations standardisées).
- L'élève n'a pas soumis de pièces justificatives.
- L'élève doit déroger à plus d'un critère d'admissibilité.
  - Les élèves doivent satisfaire à deux des trois critères des écoles qui se basent sur des critères qu'ils sélectionnent pour être admissibles à une Évaluation individualisée.
- L'élève est admissible à au moins une école à laquelle il a postulé qui se base sur des critères.
  - Si un candidat est admissible à N'IMPORTE QUELLE école à laquelle il a postulé qui se base sur des critères, il ne bénéficiera pas d'une Évaluation individualisée pour les autres écoles auxquelles il a postulé et pour lesquelles il ne satisfaisait pas aux critères.

### Calendrier d'Évaluation individualisée

#### **Du 13 septembre à 16 h au 23 octobre à 23 h 59**

- Les élèves admissibles doivent soumettre un dossier de Sélection d'écoles, et, dans ce dossier indiquer leur statut d'élève bénéficiant d'un PEI actuel, d'un plan/admissibilité 504 ou de services EL, et préciser les critères auxquels ils sollicitent une dérogation, directement dans le dossier de candidature.
  - Les familles doivent collaborer étroitement avec le conseiller de leur élève pour comprendre quels critères sont susceptibles de dérogation et pour comprendre quelles écoles/programmes correspondent aux points forts et aux centres d'intérêt de leur élève. La [liste de vérification de l'Évaluation individualisée](#) donne des instructions sur la manière de collaborer efficacement avec le personnel de l'école pour les élèves participant à l'Évaluation individualisée.

#### **Novembre 2024**

- Les familles seront tenues au courant du statut d'admissibilité de leurs élèves pour toutes les écoles/programmes auxquels ils ont postulé. **Les candidatures qui seront examinées par l'équipe d'Évaluation individualisée auront le statut « En attente d'une Évaluation individualisée ».**

#### **Décembre-janvier 2024**

- L'équipe d'Évaluation individualisée examinera les candidatures pour déterminer si le candidat doit ou non être considéré comme admissible à la loterie d'une école ou d'un programme.
  - Les élèves qui postulent à des écoles qui se basent sur une audition ou un projet

et qui sont jugés admissibles lors de l'Évaluation individualisée recevront un message et auront ensuite la possibilité de passer une audition/de faire leur présentation basée sur un projet.

### **Janvier-février 2025**

- Les familles recevront un message concernant le statut d'admissibilité à la loterie de leur élève en fonction de la décision prise par l'équipe d'Évaluation individualisée.
- Les élèves qui ont été jugés admissibles à une loterie scolaire ou à un programme qui se base sur des critères en fonction de la décision de l'équipe d'Évaluation individualisée seront inscrits à la loterie pour cette école/ce programme.
- Les résultats de la loterie seront communiqués aux élèves/familles. Les élèves/familles auront la possibilité de répondre s'ils reçoivent une offre dans la loterie.
- Une fois les offres initiales de loterie faites, les élèves pourront recevoir des offres provenant des listes d'attente.

### **Comment mettre en œuvre une Évaluation individualisée**

Les élèves admissibles utilisent le dossier de Sélection d'écoles pour lancer le processus. La section « **Aménagements pédagogiques** » du dossier de candidature est l'endroit où les candidats indiquent leur statut en matière de PEI, 504 ou EL et identifient les critères pour lesquels ils souhaitent bénéficier d'une dérogation. **En fonction de leurs réponses aux questions figurant dans cette section, des questions supplémentaires seront ajoutées à la candidature d'un élève afin que les familles puissent communiquer les pièces justificatives requises.** Des instructions sur la manière de remplir ces sections spécifiques du dossier de candidature figurent ci-dessous.

### **Section des Aménagements pédagogiques**

Les élèves qui postulent dans des écoles qui se basent sur des critères seront invités à indiquer s'ils sont ou non des élèves bénéficiant actuellement d'un PEI, d'un plan/admissibilité 504 ou s'ils bénéficient actuellement des services EL. **Pour les élèves actuels du District, les réponses à ces questions seront automatiquement renseignées dans le dossier de candidature.**

### **Aménagements pour l'Éducation spécialisée**


La première question de cette section du dossier de candidature s'énonce comme suit : « Cet élève bénéficie-t-il actuellement d'un PEI ? »

- Si *Non*, des instructions pour la question suivante apparaîtront
- Si *Oui*, les trois questions supplémentaires suivantes avec des champs de téléversement apparaîtront :
  - Champ de téléversement *de la Documentation du PEI actuel*
  - Champ de téléversement *du Rapport de suivi des progrès 2023-2024*
  - Champ de téléversement *de l'Évaluation de transition*

Does this student have a current IEP?


Yes ▼

Please upload current IEP documentation

 Upload file


You can upload 5 files, supported formats: JPG/JPEG, PNG, HEIC, PDF.

Please upload 2023-2024 Progress Monitoring Report

 Upload file

You can upload 5 files, supported formats: JPG/JPEG, PNG, HEIC, PDF.

Please upload current Transition Assessment (Career Inventory for 8th grade students only)

 Upload file

You can upload 5 files, supported formats: JPG/JPEG, PNG, HEIC, PDF.

**Question sur les Aménagements 504**


La deuxième question de cette section du dossier de candidature s'énonce comme suit : « Cet élève bénéficie-t-il actuellement d'un plan 504 ? ».

- Si *Non*, des instructions pour la question suivante apparaîtront
- Si *Oui*, le champ de téléversement *des Pièces justificatives d'un plan 504* apparaîtra

Does this student have a current 504?

Yes ▼

504 Supporting Documentation

 Upload file

You can upload 5 files, supported formats: JPG/JPEG, PNG, HEIC, PDF.

**Question sur les Aménagements pédagogiques EL**

La troisième question de cette section du dossier de candidature s'énonce comme suit : « Cet élève bénéficie-t-il actuellement des services EL ? ».

- Si *Non*, des instructions pour la question suivante apparaîtront

- Si Oui, le champ de téléversement *des Pièces justificatives d'un EL* apparaîtra

Does this student currently receive EL services?

Yes ▼

EL Supporting Documentation

📎 Upload file

You can upload 5 files, supported formats: JPG/JPEG, PNG, HEIC, PDF.

### Question de dérogation

La dernière question de la section Aménagements pédagogiques du dossier de candidature porte sur la dérogation. À cet endroit, les candidats peuvent choisir de déroger à l'Assiduité, aux Notes **OU** aux Scores PSSA/Évaluation alternative approuvée dans leur dossier de candidature. **Ils ne peuvent choisir qu'une seule de ces options.** Ils peuvent également choisir de ne déroger à rien ou d'indiquer qu'ils sont un élève qui ne bénéficie pas de PEI, de plan/admissibilité 504 ou de services EL. **Les candidats qui ont envie de participer à une Évaluation individualisée doivent sélectionner les critères susceptibles de donner lieu à dérogation en fonction de leur propre dossier scolaire et de la façon dont leur dossier scolaire se situe par rapport aux critères énoncés pour les écoles auxquelles ils postulent.**

La question portant sur la dérogation est suivie d'un champ de téléversement, dans lequel les candidats peuvent téléverser des pièces justificatives pour la dérogation aux critères.

If you replied 'Yes' to any of the above questions, you may waive Attendance, Grades or PSSA/Approved Standardized Assessment criteria in your student's application. You **MUST** submit documentation of the criteria you intend to waive. If your student has a 504 plan, IEP, or is an English Learner and you do not waive a criteria, your student will not be given an individualized review. \*

Select answer ▼

**This information is required**

Please upload other supporting documents for criteria waiver

📎 Upload file

You can upload 5 files, supported formats: JPG/JPEG, PNG, HEIC, PDF.

### Acceptation de dérogation et champ de signature

Cette section du dossier de candidature se termine par une acceptation de dérogation et un champ de signature. À cet endroit, un parent/tuteur doit apposer sa signature électronique. Après avoir saisi leur signature électronique, les utilisateurs peuvent cliquer sur **Suivant** en bas de l'écran pour passer à la section suivante de leur dossier de candidature.

Waiver Acknowledgement: I understand Signing, I am choosing to waive or not waive the criteria or confirm that my student does not have a IEP/504/EL designation after submitting this application. \*

Type your full name below to sign:

### Étapes supplémentaires pendant la phase de candidature

Les candidats doivent veiller à renseigner les sections restantes du dossier de candidature et à **soumettre leur candidature avant la date limite du 23 octobre 2024 à 23 h 59.**

Une fois ces informations soumises dans le cadre de la candidature, le candidat sera considéré comme pouvant bénéficier d'une Évaluation individualisée pour toute école dans laquelle il ne satisfait pas aux critères, **à condition que l'élève ne soit admissible à AUCUNE école ou AUCUN programme basé sur des critères figurant dans son dossier de candidature.**

### **Communication sur l'admissibilité à l'Évaluation individualisée**

Les candidats et leurs familles seront tenus au courant du statut d'admissibilité à la loterie pour chaque école/programme auquel ils ont postulé. **Cela comprendra les élèves dont les candidatures pourraient être transférées à l'équipe d'Évaluation individualisée pour examen supplémentaire.**

Les statuts possibles du dossier de candidature qui peuvent s'afficher pour un élève comprennent :

- Admissible à la loterie
- Inadmissible à la loterie
- En attente d'une Évaluation individualisée
- En attente d'audition
- En attente de présentation basée sur un projet

### **Que fait l'équipe d'Évaluation individualisée ?**

Les évaluations individualisées ont lieu avant la loterie. L'équipe d'Évaluation individualisée examine les candidatures et les pièces justificatives des élèves qui ont satisfait aux critères pour participer à l'évaluation (voir Qui peut bénéficier d'une Évaluation individualisée à la page 1).

L'équipe d'Évaluation individualisée est composée du personnel du bureau central de l'Office of Diverse Learners, de l'Office of Multilingual Curriculum and Programs et de l'Office of Prevention and Intervention, ainsi que du personnel des écoles qui se basent sur des critères. Les membres de cette équipe sont spécialisés dans l'analyse des pièces justificatives et des dossiers scolaires et examineront les candidatures AVANT la loterie. La documentation communiquée par les candidats aide l'équipe d'évaluation à déterminer si une école peut raisonnablement apporter une assistance à chaque élève demandant à fréquenter une école qui se base sur des critères.

## **Résultats de l'Évaluation individualisée**

Avant la publication des résultats de la loterie, les élèves et les familles seront tenus au courant du résultat de l'Évaluation individualisée de leur élève.

Tout élève jugé admissible à une loterie pour une école ou un programme basé sur des critères à la suite du processus d'Évaluation individualisée sera inscrit à la loterie pour cette école/ce programme (les élèves postulant à une audition ou à une présentation basée sur un projet devront également réussir leur audition ou leur présentation basée sur un projet). Les placements seront offerts par tirage au sort, en fonction des préférences des élèves, de la priorité d'admission de l'école et des places disponibles. Ils pourront consulter les résultats de la loterie lorsque tous les résultats seront publiés ultérieurement, en janvier.

Le processus d'Évaluation individualisée est considéré comme une forme d'appel. Une fois les résultats définitifs d'une Évaluation individualisée rendus, les candidats ou les familles ne disposeront plus d'aucune possibilité d'appel.